

«5 A 7 de PROMOFLUVIA» le 9 février 2012



Projet d'aménagement des Rives de Saône sur le territoire du Grand Lyon

Jean-François GROS, Président de PROMOFLUVIA, ouvre la séance et présente les trois intervenants :



- Roland **BERNARD**, Vice-président du Grand Lyon, chargé des fleuves, des aménagements, des usages
- Gérard CLAISSE, Vice-président du Grand Lyon, chargé de la participation citoyenne
- Nicolas MAGALON, Chef de Projet Directeur Rives de Saône.

Roland **BERNARD** indique que ce projet s'inscrit dans la continuité de ce qui a été fait sur le Rhône avec l'aménagement de la berge rive gauche. Maintenant ce sont les rives de Saône qui vont faire l'objet d'aménagements.

Il rappelle que ces aménagements sont destinés à permettre aux habitants de profiter pleinement des espaces au bord de l'eau ainsi que de conforter et améliorer la pratique des activités fluviales.

Il précise que compte tenu de l'importance du projet et de son coût sa réalisation est programmée sur deux mandats.

Gérard **CLAISSE** signale que les berges du canal de Jonage sont actuellement en cours d'aménagement. La Saône, sur le Grand Lyon, c'est 50 km de berges qui concernent 14 communes et 5 arrondissements de Lyon. Dans un premier temps (pour 2013) c'est 14 km qui seront aménagés, de la confluence à Rochetaillée sur Saône.

Le projet consiste à :

- retrouver un cheminement piétons en berge de Saône (par création ou aménagement),
- améliorer l'accessibilité aux berges et accrocher les quartiers aux rives,
- mettre en valeur le patrimoine naturel en préservant l'environnement,
- renforcer et conforter les usages fluviaux,
- accompagner par un projet d'art public, à voir (œuvres d'art) ou à pratiquer (belvédères, aires de jeux,...).

Les marchés de travaux sont en cours.

Les travaux devraient commencer en juin 2012 pour une livraison en 2013.

Nicolas MAGALON présente et commente le projet, du nord au sud, avec l'aide d'un power-point :

- <u>La promenade des guinguettes, à Rochetaillée-sur-Saône</u>, sur 2,2 km, le cheminement sur berge sera agrémenté de grandes plages vertes et la voie devant les guinguettes sera requalifiée en faveur des piétons. L'œuvre d'art sera un belvédère qui permettra d'avoir une vision sur l'écluse et le Château.
- <u>La promenade de Fontaines-sur Saône</u>, sur 1,7 km, la halte fluviale sera mieux connectée à la ville par la création d'un escalier double dans le perré, le giratoire routier sera supprimé pour récupérer de l'espace au bord de l'eau et permettre une meilleure traversée piétonne de la voie. Les petites anses existantes seront aménagées. L'œuvre d'art sera un « arbre à poissons ».
- <u>L'ancienne écluse de Caluire</u>, sur 1,1 km, l'espace sera réhabilité avec la possibilité d'accueil d'une péniche restaurant et d'une halte fluviale. Les clubs d'aviron présents sur le site sont maintenus avec réaménagement des mises à l'eau en concertation avec les clubs. L'œuvre d'art sera un belvédère sur le bajoyer extérieur de l'écluse, avec vue sur la pointe sud de l'ile Barbe.
- <u>Le chemin nature</u>, sur 1,9 km, jusqu'au pont Schumann, aménagement d'une continuité de promenade naturelle au bord de l'eau avec une végétation qui résiste aux crues. Réalisation d'un espace plus important au droit de la place de la Rochette avec création d'un belvédère proche de la place. La halte fluviale sera réhabilitée et des estacades seront créées.
- <u>Le bas port Gillet</u>, sur 1,7 km, un jardin sera créé sur le quai qui sera végétalisé ainsi qu'un haut fond existant en bord de quai. Une rampe pour les personnes à mobilité réduite (PMR) sera aménagée. Les péniches d'habitation sont conservées.
- La promenade du défilé de la Saône, sur 2,9 km, dont 1,9 km d'estacades, c'est l'endroit le plus étroit de la Saône et la réalisation d'une continuité de cheminement passe par la création d'estacades piétonnes de 3,5 m de large avec revêtement en béton. La végétalisation et des objets d'assise seront installés là où c'est possible. Au port Neuville des arbres seront plantés pour ombrager et un revêtement en bois (planches) sera installé en bordure d'eau. Dans le défilé de la Saône une étude de trajectologie a été effectuée, en liaison avec VNF, pour s'assurer que le projet n'empêchait pas le passage des bateaux. Au droit du parc Saint Antoine il est prévu une estacade et une double rampe accessible aux PMR. Vers le sud la continuité sur berge sera assurée et un belvédère est prévu sur la culée de l'ancien pont d'Ainay.
- <u>Le débouché de la passerelle du palais de justice</u>, en rive droite de la Saône, aménagement d'un large parvis au droit du palais de justice, amélioration de la sécurité des traversées piétonnes et de l'accès à la passerelle, création d'un belvédère et d'une œuvre d'art (sculpture).
- <u>Bas port quai Rambaud-espace Kitchener Marchand</u>, sur 1,2 km, réaménagement et revégétalisation de la promenade qui relie le centre historique avec le nouveau quartier de la Confluence. Le stationnement des péniches sera maintenu. Le site de l'ancien port de l'occident sera requalifié en conservant les bâtiments

- Les opérations qui seront réalisées plus tard :

les terrasses de la presqu'ile à l'emplacement du parc Saint Antoine, le quai de l'industrie à Vaise, l'ile Roy (aménagement tourné vers le développement durable), la « loupe » d'Albigny-Couzon, les marches de Neuville-sur-Saône.

Une <u>maison du projet</u> va être prochainement installée sur le parking Saint Antoine et une <u>exposition itinérante</u> tournera dans les mairies du Val de Saône.

Jean-François **GROS** remercie les intervenants qui nous ont mieux fait connaître ce magnifique projet et il ouvre le débat avec la salle.

Celui-ci se déroule selon le principe des questions par la salle et des réponses par les intervenants :

- L'impact de la crise actuelle et le financement du projet : la crise n'a aucun effet sur le financement du projet qui était inscrit en 2008 au programme pluriannuel d'investissement du Grand Lyon et qui est assuré dans le cadre d'une gestion rigoureuse. Pour ce mandat, le projet s'élève à 80 millions d'euros avec une charge nette pour le Grand Lyon de 63 millions d'euros
- <u>Pourquoi le choix de la rive gauche?</u> : parce que c'est là qu'il y a le plus d'usages, la meilleure orientation pour l'ensoleillement et les interventions sont plus faciles en raison de la présence de l'ancien chemin de halage.
- <u>L'effet sur les crues et l'alternat</u> : l'effet sur les crues est quasiment nul et il n'y a pas d'impact sur l'alternat.
- <u>La conservation du patrimoine</u> : le projet ne supprime aucun élément de patrimoine. Une réflexion est en cours pour étudier une signalisation indiquant les sites remarquables et réaliser un guide du promeneur.
- <u>L'information sur les bateaux de passage</u>: cela fait partie des éléments en cours d'examen, dans le but de répondre aux questions que se posent les promeneurs. M. Roland **BERNARD** pense que les associations comme Promofluvia pourraient se saisir de cette question et faire des propositions.
- <u>Les rampes de mise à l'eau</u> : pour des raisons de sécurité cette question a été examinée avec le SDIS, il y en a trois : à Fontaines, à l'ancienne écluse de Caluire et quai Gillet, mais il y en a aussi sur la rive droite. Il faut avoir à l'esprit que les activités sur l'eau sont appelées à se développer.
- <u>La résistance de la végétation aux crues</u> : la végétation est adaptée aux crues elle a été choisie avec des spécialistes en génie végétal.
- <u>L'interface au transport de fret par bateau</u> : une réflexion sur cette question est actuellement menée avec VNF pour établir un schéma des lieux d'interface sur le Grand Lyon. Pour l'instant il y en a un à Vaise.
- <u>Les rails sur le quai Rambaud</u> : une partie des rails sera conservée pour rappeler l'histoire du lieu mais il faut aussi ménager l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Mme Frédérique **VILLIERS** de **VNF** intervient pour indiquer que son organisme est tout disposé à mettre en relation les entreprises qui seront retenues pour les travaux avec les professionnels de la voie d'eau afin que le chantier soit approvisionné par la voie d'eau.

Philippe **MAGHERINI** de la **CNR**, directeur du port de Lyon, fait savoir qu'au port un espace a été réservé pour permettre l'assemblage d'éléments des deux nouveaux ponts de Lyon (ponts Schumann et Raymond Barre) et leur acheminement par voie d'eau.

Roland **BERNARD** répond à une question sur les haltes fluviales en signalant que l'ouverture de la halte fluviale de la darse de la Confluence a été un succès : les plaisanciers de passage, nombreux, ont été satisfaits des équipements mis à leur disposition. Il confirme que le quai Joffre pourra toujours, comme dans le passé, accueillir des plaisanciers de passage.

Il indique qu'à partir du 4 avril 2012 la société UNIBAIL installera, à titre expérimental, une navette fluviale entre Saint Paul (par un ponton provisoire quai de Bondy) et la Confluence avec un arrêt à hauteur de Bellecour. Cette navette fonctionnera tous les jours avec une fréquence d'une heure, y compris en période pendulaire pour un ticket de 1,5 €. Le bateau a une capacité de 70 places et naviguera à 14 km/h.

Jean-Paul **DICONNE**, Conseiller Général de Saône et Loire (Verdun-sur-le-Doubs), représentant M. Arnaud **MONTEBOURG**, se déclare très intéressé par ces projets et, tout en observant qu'il n'est pas question pour son département de réaliser la même chose, il trouve que beaucoup d'idées sont à prendre en compte et à adapter à son territoire.

Jean-François **GROS** remercie les intervenants pour leur participation au débat et pour toutes les réponses qu'ils ont apportées à nos questions. Il propose de continuer les discussions d'une manière encore plus conviviale autour du verre de l'amitié.





